

Nadjim AHAMADA
Avocat au Barreau de Mamoudzou
Ancien Batonnier de l'Ordre

Mamoudzou le 2 avril 2020

Objet : Covid – 19

Mes Chers Concitoyens,

Aujourd'hui, jeudi 2 avril 2020, nous en sommes officiellement à 116 personnes infectées par le virus et deux personnes ont été emportées par celui-ci. Ma première pensée sera pour les familles endeuillées et les enfants des défunt.

Effectivement, comme l'a indiqué le Président de la République, nous sommes en guerre contre le Covid-19. Certains d'entre nous seront malheureusement fauchés par le virus. Mais, à Mayotte, on ne peut rester spectateur de cette hécatombe annoncée par tous les observateurs qualifiés et les autorités compétentes sans se battre.

Nous devons nous battre contre le virus en respectant les consignes des autorités, à savoir rester en confinement à la maison, maintenir une distanciation sociale et se nettoyer régulièrement les mains.

Force est d'observer que nonobstant le respect de ces consignes par la grande majorité de la population, chaque jour on nous annonce des personnes supplémentaires infectées, un total de 116 aujourd'hui, et deux décès à déplorer.

De l'aveu même des autorités ce chiffre est sous-estimé. Et pour cause, les dépistages ne sont pas systématiques. Ne sont testés que les sujets présentant une forte fièvre alors que l'on sait, d'après les spécialistes, que des sujets sont porteurs du virus et peuvent le transmettre sans présenter de symptômes.

C'est là une première raison de douter du nombre de cas infectés dans le Département. Mais, il en existe une deuxième. En effet, une épidémie de dengue vient fausser la donne lorsqu'on ne cherche pas à camoufler la réalité du fléau pour ne pas affoler la population.

En tout état de cause, il y a lieu de constater que les gestes barrières ne suffisent pas. La contamination de personnels soignants et des agents des forces de l'ordre, pourtant aguerris à ces gestes, suffit à convaincre sur ce point.

Le confinement a montré ses limites dans un territoire où une frange de la population vit dans des habitats insalubres sans eau, excluant de fait la première préconisation à savoir se laver les mains régulièrement.

Le couvre-feu est sans effet puisque les forces de l'ordre, en nombre insuffisant au demeurant, ne pénètrent pas dans le cœur des villages où se regroupent des irresponsables permettant ainsi au virus de s'installer durablement dans le département.

Déjà le constat officiel est alarmant et qu'en est-il de la réalité.

Ce que l'on sait de manière certaine, c'est que l'île est en rupture de gel hydroalcoolique. Ce qui est certain également est que l'île est dépourvue de masque même pour le personnel soignant, contraignant honteusement l'ARS à solliciter la solidarité des entreprises de la place pour produire des masques en tissu.

Reste à espérer que ces masques artisanaux en tissu répondront aux normes sécuritaires pour éviter de contaminer autrui ou de se contaminer en cas de contact avec individu malade.

Fort de ces constats alarmants, je dénonce le Préfet de Mayotte qui n'a pas pris les mesures idoines pour éviter la contamination des Mahorais par ce poison en ne fermant pas l'aéroport de Pamandzi et en autorisant de fait l'importation du virus depuis la Métropole jusqu'à Mayotte.

Je dénonce également l'ARS, l'agence régionale de santé, qui n'a pas anticipé l'introduction inéluctable du virus à Mayotte en ne mettant pas en quarantaine, ou à tout le moins en quatorzaine stricte, les passagers venant de Métropole, qui, rappelons-le, ont été les premiers cas constatés à Mayotte.

Je dénonce le comportement de certains de nos portes paroles qui ont décidé de se bâillonner au lieu de dénoncer avec la plus grande vigueur le traitement réservé à la population Mahoraise.

Je mets enfin en accusation l'État qui a maintenu le 1^{er} tour des élections municipales, exposant ainsi les Mahorais et les Français en général à une diffusion organisée du virus dans les bureaux de vote.

Eu égard à l'ensemble de ces récriminations, j'ai décidé en mon âme et conscience d'engager une action contre le Préfet de Mayotte et contre l'ARS, à l'image de nos compatriotes de La Réunion et de Guadeloupe.

Mais au-delà de cette action, j'appelle tous les citoyens, tous les acteurs économiques, tous les syndicats, et tout intéressé à se dresser contre cette incurie. Indignez-vous dans vos villages, dans vos maisons, dans vos bureaux, partout où vous êtes, à travers les réseaux sociaux, en saisissant les autorités, en engageant au besoin les actions nécessaires pour préserver vos droits.

Dénoncez avec moi cette gestion calamiteuse. Demandez des comptes à l'administration et à l'Etat. Exigez plus de l'ARS. Réfutez les déclarations accusatrices de cette institution. Scandez haut et fort votre droit à la vie et à la santé.

Que Dieu nous préserve de cette maladie et vienne en aide aux compatriotes infectés.

Nadjim AHAMADA
Ancien Bâtonnier